L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

170287 - Il veut fuir pour mettre sa religion à l'abri de troubles mais son père ne le lui permet pas

question

Je suis un jeune ressortissant d'un pays arabe. J'ai le sentiment de ne pouvoir vivre ma religion pleinement dans mon pays. Il y règne une recrudescence de la débauche , une prédominance du faux, et une éclosion de troubles qui permet tous les interdits. Il est devenu difficile de recommander le bien et d'interdire le mal. La prédominance de l'ignorance est telle qu'on ne trouve plus personne pour donner des avis religieux ou enseigner la religion. Les médias modernes tels les télévisions satellitaires et Internet restent les seuls moyens d'apprentissage . Une pression s'exerce contre toute manifestation de l'engagement religieux en plus de l'interdiction de proclamer la vérité. Ceci fait que beaucoup de gens craignent d'afficher leur engagement religieux.

Il s'y ajoute la difficulté pour le père de famille d'assurer l'éducation de ses enfants dans ces circonstances. Je voudrais immigrer dans un pays qui se caractérise par le règne de la chasteté , la facilité de se marier et la disponibilité des sources du savoir religieux. Ce qui me permettrait de me consacrer à la recherche du savoir ou d'exercer une activité dans un milieu qui facilite l'apprentissage de ma religion tout en menant une vie marquée par la sincérité envers Allah Trèshaut.

Le problème est que mon père ne réalise pas tout cela. Tout ce qu'il veut est de me voir occuper une haute fonction, m'acheter une voiture, me marier rapidement, faire des enfants et construire une maison. S'il s'oppose à mon immigration, m'est il permis de partir sans sa permission? Qu'est-ce qui est prioritaire?

Il faut savoir qu'il menace de ne plus être satisfait de moi. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que mon père est d'un âge avancé et il souffre d'hypertension en particulier quand il est en colère. Je crains que notre affrontement ne crée une situation pouvant avoir de redoutables conséquences.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

Au cas où il me refuserait sa permission, pour combien de temps devrais-je attendre son accord? Puis-je me marier? Je sollicite votre conseil. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, quitter un pays où l'on est gêné, maltraité et exposé à des troubles et autres choses condamnables pour s'installer dans un paysjouissant d'une vie d'aisance, de savoir et de bien est légitime, voire désirable, compte tenu de la parole du Très-haut: Quiconque s'expatrie pour servir la Cause de Dieu trouvera sur la Terre de nombreux lieux où s'installer et vivre à l'aise. Quiconque s'expatrie pour servir la Cause de Dieu et de Son Prophète, et que la mort vient surprendre, la récompense de Dieu lui est acquise, car Dieu est Clément et Miséricordieux. (Coran,4:100).

Le malikite, Abou Baker ibn al-Arabi, a eu de précieuxpropossur les différents types d'immigration. Nous les résumons en ceci: selon lui, il existe six typesd'immigrations:

Le premier consiste à quitter une terre de guerre pour se réfugier dans une terre de l'islam.

Le deuxième consiste à quitter une terre où l'innovation règne. A ce propos, Ibn Qassim a dit: j'ai entendu Malick dire 'il n'est pas permis de résider dans un pays où l'on insulte les ancêtres pieux. Ceci est exact. En effet, quand on n'est pas en mesure de corriger un acte condamnable, on en est dispensé. A ce propos, Allah Très-haut dit: Lorsque tu vois ceux qui dénigrent Nos versets, évite de te mêler à eux, à moins qu'ils ne changent de sujet. Et si Satan te fait oublier cette prescription, hâte-toi, dès que tu t'en souviendras, de t'éloigner de ce groupe d'iniquité! (Coran,6:68).

Le troisième type consiste à quitter une terre où prédominent des activités illicites. Car la

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

recherche du licite est une obligation pour tout musulman.

Le quatrième consiste à fuir des nuisances physiques. Allah l'Auguste et Majestueux l'a autorisé à celui qui craint sur sa personnedans un endroit quelconque. Allah le Transcendant lui permet de se sauver d'un tel sort. Le premier, à ce que nous sachions, à avoir immigré pour cette cause fut Abraham au moment où il craignit son peuple. Il dit: J'immigre auprès de mon Maître (Coran,29:26) et dit: Je m'en vais auprès de mon Maître qui me guidera. (Coran,37:99). Allah le Transcendant dit à propos de Moise: Pris de peur et toujours sur ses gardes, Moïse quitta la ville en disant : Seigneur! Délivre-moi de ce peuple injuste! (Coran,21:28).

Le cinquième type est l'immigration dictée par la crainte d'être touché par une épidémie qui sévit dans son pays de résidence pour se rendre à un pays épargné. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) autorisa les bergers qui ne se sentaient pas à l'aise à Médine à se rendre à un pâturage et y rester jusqu'au recouvrement de leursanté.

Il formula toutefois une exception concernant la peste puisqu'il interdisait qu'on quittât un pays où elle sévissait. L'interdiction se trouve dans un hadith authentique reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Le sixième type est dicté par la crainte sur ses biens car les biens du musulman sont aussi sacrés que son sang. Il en est de même de sa famille. Celle-ci est même plus sacrée que les biens.» Extrait de ahkaaal al-qour'an d'Ibn Arabi (1/612) et cité par al-Qourtoubi dans son Tafsir (5/330).

Si vous envisagez de vous expatrier dans un pays où vous pourriez assumer votre foi plus parfaitement, accomplir de bonnes œuvres et acquérir un savoir utile, c'est légitime en principe. Mais vous dites que vous êtes d'un pays arabe. Or la situation des pays arabes par rapport à l'application ou de l'inapplicationdes dispositions de la charia est presque la même. Chaque pays abrite des religieux et d'irréligieux. Les attitudes relatives à l'engagement islamique varie au sein d'un même pays d'une région à une autre et d'une ville à l'autre. Où allez-vous immigrer? Il s'y

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

ajoute les difficultés de l'immigration en ce moment, vu les lois régissant le visa et le séjours. S'y ajoute l'absence d'une permission parentale. Votre départ en dépit de l'opposition de votre père pourrait avoir un profond impact sur lui.

Nous pensons que vous devez rester chez vous et bien traiter votre père. Il faut veiller sur lui, se tenir à ses côtés pour le rendre heureux, vu son âge. Vous ne manquerez pas detrouver - s'il plait à Allah - auprès de vos compatriotes de gens pieux et droits. Rejoignez les pour établir des relations de coopération avec euxde manière à pouvoir obéir à Allah Très- haut, acquérir le savoir religieux etappeler à la religion d'Allah Très-haut. Vous pouvez en même temps tirer profit des médias modernes tels les télévisions satellitaires et internet pour écouter ce qui est bien et l'apprendre. C'est mieux, s'il plait à Allah.

Allah le sait mieux.